



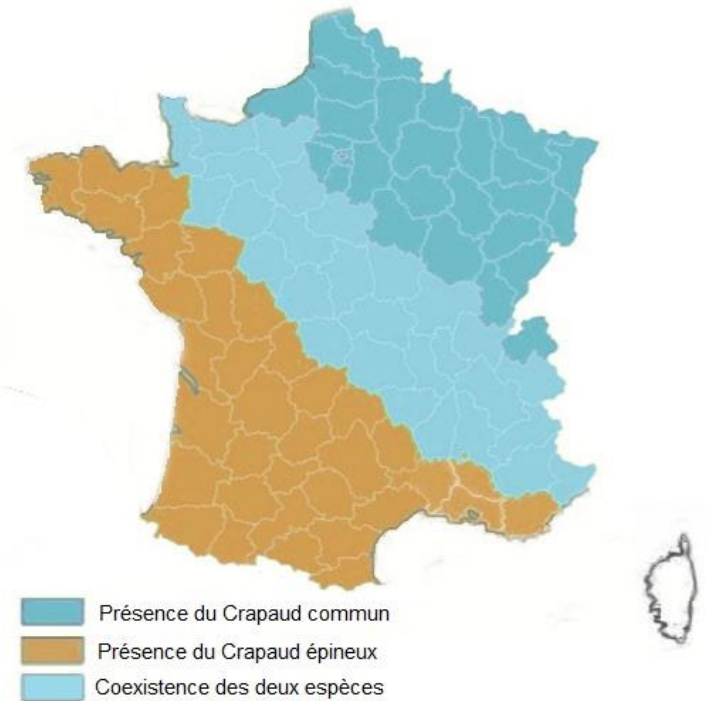
© Frédéric PETITPRETZ

Une colocation dans le jardin...



En mai 2021, une personne a sollicité notre aide suite à la découverte de plusieurs Crapauds communs dans son jardin. Craignant pour la santé et la sécurité de ses animaux de compagnie, celle-ci voulait prendre connaissance des actions à **faire** et à **ne pas faire** dans cette situation.

Le Crapaud commun est l'espèce de crapaud la plus commune en Alsace et dans tout l'Est de la France. À l'Ouest, on retrouve son cousin, le Crapaud épineux. On les rencontre facilement dans notre jardin et **la colocation entre nos animaux domestiques et nos amis les crapauds fonctionne bien**. En effet, même si le Crapaud commun/épineux possède des toxines appelées « bufotoxines », elles ne sont pas létales pour nos compagnons. Si votre animal attrape un crapaud, celui-ci va fortement saliver alors il s'en souviendra et ne recommencera plus !



© D'après une carte de l'INPN, *Bufo bufo*, *Bufo spinosus*



...La piqûre de rappel

Le Crapaud commun et le Crapaud épineux, comme tous les amphibiens de France, sont **protégés**. Il est donc **interdit** de **détruire**, **capturer** les individus et les œufs, ou de **perturber** intentionnellement l'espèce ou son cycle biologique (Art. [L411-1](#) du Code de l'environnement).



© Victoria MICHEL

Le fin mot de l'histoire

Le mécanisme de défense du crapaud a pour but de repousser les prédateurs et non de les tuer. Nous avons contacté plusieurs centres de soins, dont celui de la LPO Alsace, qui sont unanimes quant au fait que l'animal ressentira des effets indésirables tels qu'une forte salivation ou des vomissements mais que ce n'est **pas léta**l.

Dans le doute, vous pouvez consulter un vétérinaire.

Le pôle médiation faune sauvage : à quoi ça sert ?

Une rainette dans votre salade ? Une tortue exotique dans votre jardin ? Ces événements ne sont certes pas des plus communs, mais nous ne sommes jamais à l'abri d'une découverte surprenante. Que faire dans ce genre de situations ? C'est pour pouvoir répondre à cette question qu'a été créé le pôle Médiation Faune Sauvage de BUFO. Que ce soit pour différencier deux taxons ou pour signaler la présence d'une espèce non indigène, cette plateforme prend le rôle de support informatif et de liste de contacts auxquels se référer lors de rencontres inattendues avec notre belle herpétofaune – qu'elle soit d'ici ou d'ailleurs.